



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 31 octobre 1969,
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 10 de l'ordre du jour :	
Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971	55
Date et lieu de la cinquième session du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	55
Date d'ouverture de la quarante-neuvième session du Conseil	56
Date et lieu de la vingt-troisième session de la Commission de la condition de la femme	56

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

En l'absence du Président, M. Maramis (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971 (E/4745 et Corr.1 et 2, E/4756 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** dit que le Conseil doit prendre une décision sur les trois questions suivantes : date et lieu de la cinquième session du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (voir E/4756), date d'ouverture de la quarante-neuvième session du Conseil, et date et lieu de la vingt-troisième session de la Commission de la condition de la femme (voir E/4756/Add.1).

DATE ET LIEU DE LA CINQUIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE DE LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

2. **M. OSMAN** (Soudan) dit que si le Comité préparatoire se réunit à Genève, les pays en voie de développement qui n'ont pas de délégation permanente dans cette ville encourront des dépenses puisqu'ils devront y envoyer des représentants de New York ou de leur capitale. En outre, si le Comité se réunit à Genève, de nombreux Etats membres du Comité pourront difficilement se faire représenter de façon continue, ce qui est essentiel au succès des travaux du Comité, alors qu'ils sont tous représentés à New York. Le Secrétariat encourra également des dépenses si la session n'a pas lieu au Siège de l'Organisation. Pour toutes ces raisons, le Conseil devrait recommander que la cinquième session du Comité se tienne à New York.

3. **M. LOBANOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la position de la délégation soviétique à l'égard du soi-disant Comité préparatoire est bien connue.

Pour ce qui est du paragraphe 4 de la note du Secrétaire général (E/4756), la délégation soviétique ne comprend pas pourquoi le Conseil a été saisi de cette question; l'organe intéressé devrait lui-même décider de la date et du lieu de sa prochaine session et toute incidence financière qu'entraînera cette décision devrait être soumise à l'approbation des organes appropriés. Il demande que les réserves de la délégation soviétique sur ce sujet soient consignées dans le compte rendu de la séance.

4. **M. RAHMAN** (Pakistan) fait siennes les observations présentées par le représentant du Soudan. Si l'on veut que les pays en voie de développement participent efficacement aux travaux du Comité préparatoire, sa prochaine session devra se tenir à New York.

5. **M. MARTIN-WITKOWSKI** (France) rappelle au Conseil que la délégation française n'est pas entièrement satisfaite de la façon dont le Secrétariat a calculé le coût estimatif de l'organisation de la session à Genève et a demandé que la question fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Il est surprenant que des pays tels que le Soudan et le Pakistan, qui s'intéressent tant aux travaux de la CNUCED, ne soient pas en mesure d'être suffisamment représentés à Genève. La France se rangera à la décision de la majorité sur cette question.

6. **M. GUELEV** (Bulgarie) souscrit aux observations faites par le représentant de l'Union soviétique. Il n'y a aucune raison pour que le Conseil se préoccupe de la date et du lieu de la prochaine session du Comité préparatoire.

7. **M. BLAU** (Etats-Unis d'Amérique) explique que le Comité préparatoire voulait prendre lui-même une décision à ce sujet. Cependant, comme cela ressort de la note du Secrétaire général (E/4756), il a été absolument impossible d'organiser une réunion à Genève à une date qui soit conforme au vœu du Comité de se réunir après et non pas avant la reprise de la neuvième session du Conseil du commerce et du développement. Certains membres du Comité ont pensé que, si le calendrier du Conseil était modifié, le Comité pourrait se réunir à Genève. Puisqu'il était évident, toutefois, qu'il n'appartient pas au Comité de discuter du calendrier du Conseil, le Comité a proposé que le Conseil soit saisi de la question.

8. Les incidences financières qu'entraînerait la réunion du Comité à Genève sont sans objet puisqu'elles ont été calculées pour une date à laquelle le Comité ne désire pas se réunir. Comme il est absolument impossible que le Comité se réunisse à Genève à une date qui lui convienne, il ne peut donc que se réunir à New York, où il dispose de services de conférence, où la question d'incidences financières supplémentaires ne se pose pas et où les pays en voie de développement sont davantage en mesure de travailler.

9. M. PLEHN MEJIA (Mexique) pense qu'il vaudrait mieux que le Comité préparatoire se réunisse à Genève puisque ses membres seraient alors en contact avec les délégations auprès de la CNUCED et pourraient aider ces dernières à préparer la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie du développement. En tout état de cause, le Mexique se conformera à la décision de la majorité sur cette question.

M. Scheyven (Belgique) prend la présidence.

10. M. POSNETT (Royaume-Uni) propose que le Comité préparatoire se réunisse du 24 février au 13 mars 1970.

11. Le PRESIDENT pense que le Conseil pourrait adopter les propositions des représentants du Soudan et du Royaume-Uni et décider que le Comité préparatoire se réunisse à New York du 24 février au 13 mars 1970.

Il en est ainsi décidé.

DATE D'OUVERTURE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL

12. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil n'a pas encore décidé si sa quarante-neuvième session devait s'ouvrir le 6 ou le 9 juillet 1970.

13. M. ARVESEN (Norvège) dit qu'il sera difficile à la délégation norvégienne d'obtenir l'assistance d'experts dont elle a besoin si la session doit se poursuivre jusqu'en août. Il propose donc que le Conseil tienne sa quarante-neuvième session du 6 au 31 juillet 1970.

Il en est ainsi décidé.

DATE ET LIEU DE LA VINGT-TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

14. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) dit que les raisons données dans la note du Secrétaire général (E/4756/Add.1) pour revenir sur la décision visant à ce que la Commission de la condition de la femme se réunisse à Genève à l'automne de 1970 ne sont guère convaincantes. Pourquoi n'ont-elles pas été avancées lorsque la décision a été prise ? La Commission pourrait peut-être se réunir entre la session du Conseil du commerce et du développement et celle de la Commission de statistique, du 14 septembre au 3 octobre 1970, par exemple.

15. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) voudrait connaître les observations du Secrétaire sur la proposition de la France.

16. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) rappelle aux membres du Conseil la résolution 2478 (XXIII) de l'Assemblée générale. Toute décision visant à organiser la session d'une commission technique à Genève en dehors de la période allant du 28 septembre au 28 novembre aura probablement des incidences financières, mais il ne peut faire de déclaration de caractère définitif à ce sujet sans consulter au préalable le Service financier. Les dates proposées par le représentant de la France coïncident en partie avec le plan des conférences établi dans la résolution 2478 (XXIII).

17. M. ARVESEN (Norvège) dit que la session de la Commission de la condition de la femme ne devrait pas avoir lieu en même temps que l'Assemblée générale. La délégation norvégienne n'a pas de position définitive en ce qui concerne les diverses possibilités présentées dans la note du Secrétaire général (E/4756/Add.1), mais pencherait plutôt pour celle qui figure au paragraphe 2 puisqu'elle n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires au titre des services de conférences.

18. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) affirme que sa délégation peut accepter l'une ou l'autre des propositions qui sont faites dans la note du Secrétaire général (E/4756/Add.1), mais qu'elle incline à être pour la tenue d'une session à Genève. Si la session de la Commission se tenait aux dates suggérées par le représentant de la France, elle coïnciderait avec le Séminaire sur la participation des femmes à la vie économique de leur pays, qui doit être organisé à Moscou dans le cadre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, et cela serait fâcheux.

19. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) voudrait savoir s'il serait difficile au Secrétariat d'assurer le service du Séminaire et celui de la Commission en même temps.

20. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) répond par l'affirmative.

21. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) admet la validité de l'argument présenté par le représentant de l'URSS. Il n'en demeure pas moins que la Commission de la condition de la femme a exprimé le désir de se réunir à Genève. M. Martin-Witkowski propose donc que la session de la Commission se tienne à Genève du 23 mars au 10 avril 1970.

Il en est ainsi décidé.

22. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que le Secrétariat devra modifier dans le sens nécessaire les dates des sessions du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes de ce comité et du Comité administratif de coordination, étant donné la décision qui a été prise d'avancer la date d'ouverture de la session d'été du Conseil au 6 juillet. Il ajoute qu'il lui a été impossible de comprendre les chiffres fournis au sujet du coût de la tenue des conférences à Genève et il espère que ses collègues de la Cinquième Commission auront l'occasion d'examiner la question avec des experts du Secrétariat qui seront en mesure d'expliquer les incidences financières de la décision du Conseil tendant à ce que la Commission de la condition de la femme se réunisse à Genève.

23. M. JHA (Inde), se référant au document E/4745 et Corr.1 et 2, demande que l'on modifie légèrement les dates fixées pour la réunion de la Commission des droits de l'homme (17 février-23 mars). La Commission pense depuis un certain temps que ses travaux pourraient être facilités si ses réunions pouvaient avoir lieu un peu plus tard dans l'année. En 1968, la session s'est ouverte le 1er février, en 1969 à la mi-février, et la date proposée pour 1970 est le 17 février. Un petit groupe de travail de la Commission a suggéré que l'on retarde la date d'ouverture; cette suggestion a été approuvée tant par la Commission elle-même que

par le Conseil à sa session de mai/juin. Si l'on a proposé de retarder la date d'ouverture, cela tient notamment à ce que les membres ont du mal à obtenir à temps les documents établis à leur intention parce que le Secrétariat est débordé par les réunions consacrées aux droits de l'homme en janvier et février. Il en résulte que les documents destinés à la Commission des droits de l'homme sortent si tardivement qu'il est très difficile aux membres de la Commission de les lire comme il convient et de consulter leurs gouvernements à leur sujet. Ce qu'il faudrait, c'est que les documents puissent être distribués environ 2 semaines ou 10 jours avant la réunion de la Commission. M. Jha sait fort bien que le calendrier des conférences est établi avec grand soin; il propose néanmoins que la Commission des droits de l'homme se réunisse du 23 février au 27 mars. Cela obligera à repousser légèrement la reprise de la quarante-huitième session du Conseil qui, d'après les prévisions actuelles, doit s'ouvrir le 23 mars; peut-être cette partie de la session pourrait-elle se tenir du 30 mars au 10 avril.

24. M. POSNETT (Royaume-Uni) n'a rien à objecter à cette proposition. Il présume que la Commission fera rapport au Conseil à sa session du 18 au 29 mai et non à sa session antérieure de février/mars.

25. M. JHA (Inde) dit que le changement suggéré n'est pas lié à l'examen du rapport de la Commission par le Conseil en mai. Il a suggéré de retarder la session du Conseil au cas où certains des représentants assistant à la session de la Commission devraient assister également à la session du Conseil.

26. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) comprend que l'on veuille retarder la session de la Commission des droits de l'homme, mais se demande s'il est vraiment nécessaire ou souhaitable de retarder la session du Conseil qui doit se tenir en mars; il pense qu'à cette session le Conseil s'occupera essentiellement des questions économiques et que les questions relatives aux affaires sociales ne seront pas examinées avant la session de mai. Comme le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement doit se réunir le 6 avril, cela n'arrangerait peut-être pas certains représentants si la session du Conseil se déroulait du 30 mars au 10 avril.

27. Pour M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie), le représentant des Etats-Unis a raison de dire que, à la session de mars, le Conseil traitera exclusivement des questions économiques et que les questions sociales, y compris le rapport de la Commission des droits de l'homme, seront examinées à la session principale. Il ne semble pas nécessaire de modifier les dates de la session de mai du Conseil puisque la période qui s'écoulera entre la nouvelle

date à laquelle on propose que la session de la Commission des droits de l'homme prenne fin et l'ouverture de la session de mai du Conseil sera suffisante pour que la Commission établisse et soumette son rapport au Conseil. M. Waldron-Ramsey souscrit à la proposition indienne tendant à ce que la session de la Commission se tienne du 23 février au 27 mars, bien qu'il préférerait que la date d'ouverture soit encore plus tardive. Plus tard la Commission commencera ses travaux et meilleures seront ses chances d'épuiser son ordre du jour. Même si la Commission remet l'ouverture de sa session au 23 février, certains problèmes d'ordre organique continueront à se poser puisque des rapports importants doivent être soumis à la Commission par un groupe de travail; il est à espérer que cela n'entraînera pas de difficultés. M. Waldron-Ramsey est d'autre part d'accord avec le représentant des Etats-Unis pour penser qu'il n'est pas nécessaire de modifier les dates fixées pour la reprise de la quarante-huitième session du Conseil.

28. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) estime que le représentant de la République-Unie de Tanzanie a correctement décrit la situation. Il y a une seule réserve à faire : c'est que le Service des conférences doit être consulté au sujet du léger chevauchement des réunions de la Commission et du Conseil à cause des dispositions qui doivent être prises pour assurer le service des réunions. Si le Conseil recommande au Comité des conférences de l'Assemblée générale de tenir compte de la modification des dates proposées, les dates pourraient être aménagées; elles ne pourraient pas être définitivement acceptées au stade actuel.

29. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a eu également raison de dire que le Conseil se bornerait en mars et avril à examiner les questions économiques; si des questions relatives aux affaires sociales étaient examinées, des dispositions pourraient être prises pour qu'elles le soient à la fin de la session, afin d'éviter que leur examen coïncide fâcheusement avec les débats de la Commission des droits de l'homme.

30. Le PRESIDENT estime que le Conseil devrait accepter la suggestion du Secrétaire et recommander au Comité des conférences de l'Assemblée générale de tenir compte du désir du Conseil de voir la Commission des droits de l'homme se réunir du 24 février au 27 mars 1970 et non pas du 17 février au 23 mars, ainsi qu'il est proposé dans le document E/4745.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 20.